

## 2. Formulaire de calcul du taux de participation des élèves

Numéro d'identification  
TEIMS de l'école

8888

Province

QC

(1) Numéro d'identification TEIMS de la classe	(2) Nombre d'élèves présents	(3) Nombre d'élèves absents	(4) Nombre d'élèves présents + Nombre d'élèves absents	(5) Taux de participation (%)	(6) Séance de rattrapage	
				$\frac{\text{élèves présents}}{\text{élèves présents} + \text{élèves absents}} \times 100$	6.A.	6.B.
Consigner le numéro d'identification TEIMS de chaque classe sélectionnée.	Référez-vous au <i>Formulaire de suivi des élèves</i> .  Consigner le nombre total d'élèves présents durant une ou plusieurs parties du test. Ces élèves sont identifiés par le code de participation « P » ou « SA ».	Consigner le nombre total d'élèves absents « A » ou non participant pour cause de refus parental « R ».  Ne pas inclure les élèves ayant définitivement quitté l'école ou qui suivent un enseignement à distance de façon permanente. Ces élèves sont identifiés par le code de participation « N/A » ou « L ».	Additionner les chiffres des colonnes 2 et 3.	Diviser le chiffre de la colonne 2 par le chiffre de la colonne 4, puis multiplier ce résultat par 100.	Dans le cas où le taux de participation des élèves pour cette classe était inférieur à 90 % :  A. Cocher la case dans la colonne 6.A. pour indiquer qu'une séance de rattrapage a été organisée.  B. Consigner dans la colonne 6.B. le nombre total d'élèves ayant participé à la séance de rattrapage.	
888801	7	2	9	78%	<input checked="" type="checkbox"/>	1
					<input type="checkbox"/>	
					<input type="checkbox"/>	
					<input type="checkbox"/>	

Si le taux de participation des élèves pour l'une des classes sélectionnées est inférieur à 90 %, alors une séance de rattrapage est requise. Même si la tenue d'une séance de rattrapage à l'école ne permet pas d'augmenter le taux de participation des élèves à 90 %, il faut néanmoins l'organiser pour améliorer le taux de participation autant que possible. Si le faible taux de participation est dû uniquement aux absences des élèves en raison d'un refus parental, alors une séance de rattrapage n'est pas possible et elle n'est pas requise.

Si une séance de rattrapage est organisée, seuls les élèves dont le nom figure dans le *Formulaire de suivi des élèves* peuvent y participer. Aucune substitution d'élèves n'est autorisée.